

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de la légalité et des élections

Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY

Tél.: 02 37 27 70 54

Mèl: pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 2024-021 PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE DE LA VILLE DE DREUX POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN DU DIMANCHE 9 IUIN 2024

Hervé JONATHAN Préfet d'Eure-et-Loir, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L 85-1 et R 93-2 instituant des commissions de contrôle des opérations de vote dans les villes de plus de 20 000 habitants ;

Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-2024 du 8 mars 2024 portant délégation de signature au profit de Monsieur Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir;

Vu l'ordonnance n° 95/2024 du 5 mars 2024 de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de VERSAILLES désignant les magistrats appelés à être membres de la commission de contrôle des opérations des votes dans les communes de 20 000 habitants ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Il est institué, dans la ville de DREUX, une commission de contrôle des opérations de vote dans le cadre de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024.

Cette commission aura son siège à DREUX et sa compétence territoriale sera celle de la commune de DREUX.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote de DREUX est composée ainsi qu'il suit :

en qualité de président :

Monsieur Guillaume BOBET, Vice-Président du Tribunal Judiciaire de Chartres ; Suppléante :

Madame Ludivine GUÉDON-LUBARSKI, juge au Tribunal Judiciaire de Chartres.



en qualité de membre:

Maître Mathieu CAUCHON, avocat.

fonctionnaire assurant le secrétariat :

Monsieur Nicolas ALONSO, Délégué du Préfet en charge de la politique de la ville sur l'agglomération drouaise.

Article 3 : Cette commission sera installée au plus tard le mercredi 5 juin 2024.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres ainsi qu'à Monsieur le Maire de DREUX.

Fait à Chartres, le 2 3 AVR. 2024

Le Préfet, Pour le Préfet, Le Secrétaire Général,

Yann GÉRARD